



REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE-GRENIER

- 1) Le vide-grenier est destiné aux non-professionnels. **La vente d'articles neufs, de contrefaçons, défectueux, de produits alimentaires, d'animaux, d'armes, est strictement interdite.** Vous vous engagez de fait à respecter la législation en vigueur concernant la vente au déballage.
- 2) Cette journée est organisée par l'association « Le Comité des Fêtes de PECHBONNIEU ». Elle se tiendra au Centre commercial le XV **de 8 H à 18 H** L'accueil des exposants débute à **7 H (placement) jusqu'à 8 H**. Au-delà, les réservations sont perdues et attribuées à ceux qui n'ont pas réservé, dans la limite du nombre de places disponibles. Les sommes versées resteront, dans ce cas, acquises à l'association organisatrice à titre d'indemnité. En cas de désistement (pour force majeure avec justificatif), veuillez prévenir l'organisateur au moins 24 H avant le début du vide-grenier, sinon les sommes versées resteront acquises à titre d'indemnité.
- 3) **Aucun exposant ne s'installe, choisit ou s'approprie une place avant l'arrivée du (des) placier(s).** Les emplacements sont attribués par ordre chronologique de dossier d'inscription, nous tenons compte au maximum de vos demandes mais nous ne pouvons fabriquer plus de places abritées. Les premiers dossiers arrivés seront les premiers placés à l'abri. Dès leur arrivée, les participants communiquent leur identité (notifiée sur le dossier d'inscription) pièce d'identité obligatoire. Le placier est responsable de l'attribution des places. **Sa décision est sans appel.**
- 4) Dès l'emplacement attribué, les exposants s'installeront dans la place qui lui est définie en ne débordant pas sur les places à côté. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements.
- 5) Aucun véhicule ne pourra être laissé sur le site, sauf pour les personnes handicapées avec justificatif fourni à l'inscription et l'original le jour même. Les véhicules seront parkés dans les lieux autorisés (parkings du gymnase, collège, champs autour du centre commercial le XV) sans provoquer de gêne à la circulation ou aux habitations. Le débarquement et l'embarquement des objets et marchandises des véhicules se feront dans les plus brefs délais afin de ne pas gêner la circulation importante en début et fin de journée. Votre responsabilité est en jeu, branchez vos feux de détresse si vous êtes en arrêt provisoire sur la chaussée. Tout abus sera sanctionné par une amende, la fourrière.
- 6) Les objets exposés sont sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, etc...). Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas d'accidents corporels.
- 7) Les enfants peuvent participer au vide-grenier, sous la responsabilité d'un adulte. Ils sont soumis au même règlement.
- 8) Pour des raisons de sécurité, les organisateurs ne feront pas d'essai électrique des appareils vendus par les exposants.
- 9) **Vous trouvez des emplacements propres à votre arrivée, merci de les laisser aussi propres à votre départ. Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée. Vous vous engagez donc à ramener les invendus chez vous, ou le cas échéant, à les mettre vous-même en décharge ou dans les containers mis à votre disposition (déchets sélectifs). Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes ainsi que d'un futur refus par les organisateurs.**
- 10) En cas d'intempérie et sans préavis, l'organisateur et/ou les autorités jugeront s'il y a lieu d'annuler la manifestation : tous les exposants devront se plier à cette décision. La manifestation sera reportée à une date ultérieure communiquée au plus vite.

- 11) L'association n'est pas responsable des accidents, corporels ou autres, ainsi que des différends entre vendeurs et acheteurs.
- 12) Tout exposant qui accepte de s'installer s'engage à respecter le présent règlement et de s'acquitter du droit de place.
- 13) Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.
- 14) Pour votre confort, des toilettes sont installées à côté des containers poubelles sur le site du vide-grenier.
- 15) Droit de place : 13 € l'emplacement de 5 x 2 mètres. Possibilité de plusieurs places.

Le vide-grenier est organisé par une association à but non lucratif dont les membres sont entièrement bénévoles. La journée doit se dérouler dans la bonne humeur et la plus franche convivialité. Nous demandons à tous de respecter l'autorité des placiers et de se conformer strictement au règlement. Tout exposant qui, par manque de civisme ou non respect des règles imposées, viendrait à perturber le bon déroulement de cette manifestation serait définitivement exclu.

Produits interdits à la vente et activités interdites

Pour tous : sont interdits à la vente : les armes, les animaux, la nourriture, les boissons, les produits stupéfiants, illicites, dangereux, inflammables, l'outillage dangereux, les objets tranchants.

Sont également interdits à la vente les produits suivants : les K7, DVD, livres et objets à caractère pornographique, violent ou pouvant choquer la vue des enfants, les objets ou produits à caractère religieux, **les objets ou produits vendus neufs** et /ou en nombre.

Sont interdites les activités suivantes : les jeux de hasard, les jeux payants... Une vigilance particulière sera apportée pour vérifier la non présence sur les emplacements de produits trop lourds difficilement déplaçables ou inflammables pouvant présenter un danger ou entraver la progression des secours en cas de problème.

Contrôle de la manifestation

Un contrôle pourra être effectué à tout moment par les forces de l'ordre afin de s'assurer du respect des réglementations et des lois en vigueur.

L'organisateur se réserve le droit de faire enlever d'un emplacement des produits dont il jugerait la présence en contradiction avec le présent règlement sans avoir à se justifier.

Votre dossier ne sera accepté que s'il est complet. Merci de vérifier.

Contacts

N° téléphone : 06 72 91 34 58

Adresse mail : comitedesfetes.pechbonnieu@yahoo.fr

Vide-grenier du 1er octobre 2017 à Pechbonnieu

Je soussigné

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Pour recevoir votre numéro d'emplacement par SMS/Mail, merci d'écrire lisiblement :

Tél. :

Mail :

Titulaire de la pièce identité n° (joindre copie recto/verso)

Délivrée

le : par :

Titulaire d'une carte handicapé : oui non (joindre copie recto/verso)

Emplacement de 5 x 2 mètres à 13 €. Possibilité de prendre plusieurs places.

Dossier à renvoyer complet avec le paiement (à l'ordre de Comité des Fêtes de PECHBONNIEU)

Adresse : Mairie de Pechbonnieu - 23 route de Saint-Loup Cammas – 31140 PECHBONNIEU

Déclare sur l'honneur

- Ne pas être commerçant
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code du Commerce)
- Ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321+9 du Code pénal)
- Je dégage de toutes responsabilités l'association « Comité des Fêtes de PECHBONNIEU », celle-ci ayant fait le nécessaire pour la bonne tenue et l'honnêteté de cette manifestation
- Je déclare également avoir reçu un exemplaire du règlement interne dûment lu et signé et m'engage à le respecter

Fait à

Le

Signature :